

Expertise mobilité : assistance à la mise en place d'une organisation et d'une gestion des populations touristiques ainsi qu'à la construction d'un schéma global de déplacements.

CAHIER DES CHARGES

Valant règlement de la consultation et CCAP

Février 2019



Pouvoir adjudicateur :

Communauté de communes Maurienne-Galibier

36, rue Général Ferrié 73140 Saint-Michel de Maurienne

Tél : 04 79 56 52 54 – Fax : 04 79 59 21 27

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

Table des matières

1. Objet de l'étude.....	3
2. Contexte général du marché.....	3
1. Le territoire Maurienne-Galibier	3
2. Transports et mobilité sur le territoire.....	4
3. Objectif du marché.....	4
1. Composition du marché	5
2. Détail des tranches du marché.....	5
3. Méthodologie	6
4. Résultats attendus et livrables au cours de la mission.....	7
5. Disposition générale de la consultation	7
1. Démarrage de la mission et planning prévisionnel de réalisation	7
2. Pièces constitutives du marché.....	8
3. Pièces constitutives de l'offre	8
6. Conditions d'envoi et remise des offres.....	8
7. Critères d'attribution du marché.....	9
8. Règlement de litiges	9

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

1. Objet de l'étude

L'objet de ce présent marché est l'assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier. **Il s'agit grâce à cette étude de faciliter les mobilités pour enrichir l'expérience touristique.**

Le maître d'ouvrage de cette opération est la communauté de communes Maurienne-Galibier (CCMG), représentée par son Président Monsieur Jean-Marc BERNARD.

Suivi technique et demande d'informations :

Chargée de projet tourisme Espace valléen : Louise FRITZ
Communauté de Communes Maurienne-Galibier
36, rue Général Ferrié
73140 Saint-Michel de Maurienne

Tél. : 04 79 56 52 54

Email : tourisme@maurienne-galibier.com

2. Contexte général du marché

1. Le territoire Maurienne-Galibier

La communauté de communes Maurienne-Galibier (CCMG) regroupe 6 communes : Orelle, Saint Martin d'Arc, Saint-Martin de la Porte, Saint-Michel de Maurienne, Valloire et Valmeinier pour un total de 5 515 habitants.

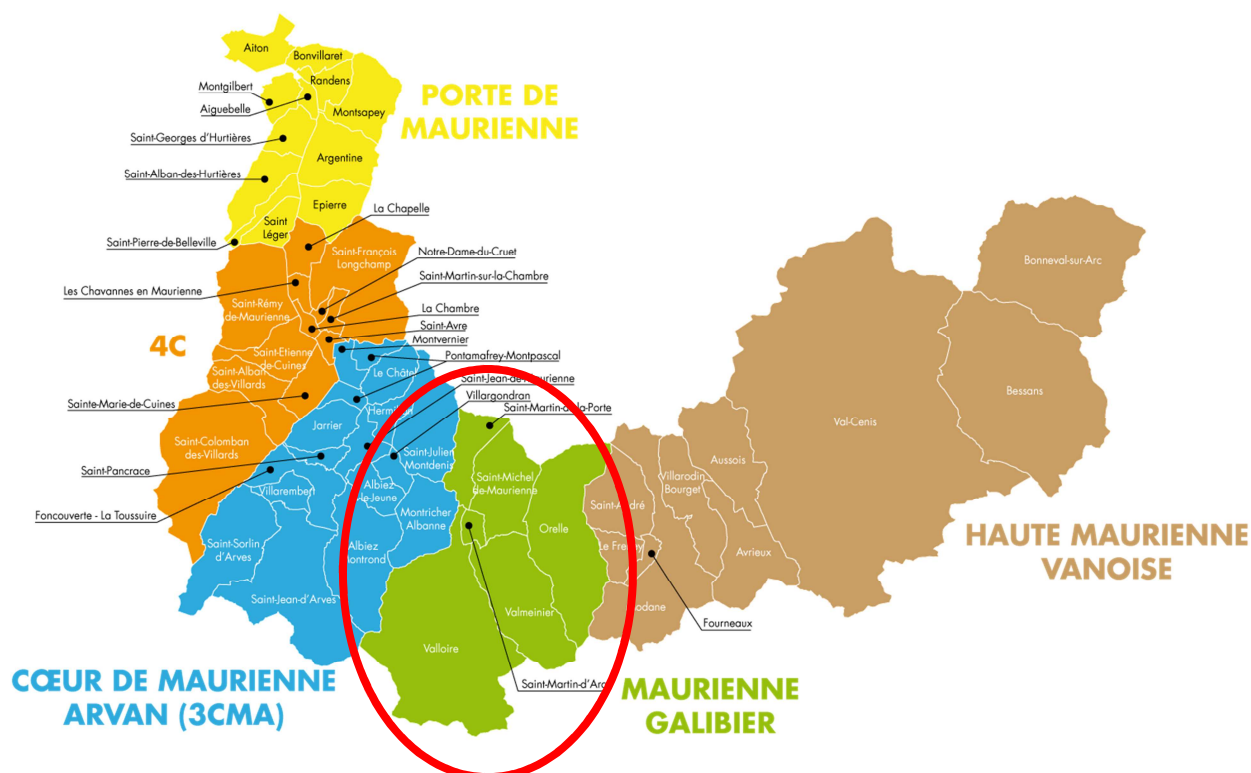


Figure 1 : Carte du territoire Maurienne Galibier et des communautés de communes de la vallée de la Maurienne

Dans le cadre des Espaces valléens, la CCMG a construit une stratégie écotouristique 2017-2020 de diversification des activités autour de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

Territoire touristique avéré tout au long de l'année, le territoire Maurienne Galibier compte de nombreux attraits touristiques hivernaux et estivaux :

- Une situation privilégiée de carrefour avec des flux touristiques importants
- Des liaisons avec les grands axes (autoroute A43 Lyon-Turin, TGV, navettes aéroports)
- Des conditions climatiques favorables (proches de celles des Hautes-Alpes)
- Une nature très présente avec des espaces naturels remarquables (site classé du Mont Thabor, zone Natura 2000 du Perron des Encombres, le Parc de la Vanoise...). Toutes les conditions sont réunies pour un développement des activités de pleine nature et d'itinérance durable.
- Le Col du Galibier, mythique pour le cyclotourisme, ainsi que d'autres itinéraires (Col de Beau Plan, les montées de la Planchette et de Valmeinier).
- Le territoire est labellisé Pays d'Art et d'Histoire et possède un patrimoine culturel préservé et riche, un bâti traditionnel, des monuments, des savoir-faire, des traditions, ...
- Une capacité d'hébergement touristique conséquente : 34414 lits touristiques, dont 77% de lits marchands.
- Des stations. Les 3 stations de Maurienne-Galibier (Orelle, Valloire et Valmeinier) confèrent une attractivité indéniable au territoire notamment du fait du panel d'activités qu'elles proposent.
- La ville de St Michel de Maurienne. Son musée, l'Espace Alu, sur l'épopée de l'aluminium en Maurienne, est le 3 e musée de la vallée avec en 2014 plus de 8000 visiteurs. La ville possède de nombreux commerces et services pour satisfaire la clientèle touristique et locale.

2. Transports et mobilité sur le territoire

Le territoire Maurienne Galibier s'articule autour de la commune de Saint Michel de Maurienne qui est considérée comme une porte d'entrée au territoire Maurienne Galibier notamment grâce à la présence de la gare.

Outre ce service ferroviaire, plusieurs services de transferts de personnes sont mis à disposition sur le territoire notamment pour la clientèle touristique :

- Les navettes gratuites mises en place sur la commune de Valloire l'hiver permettant de relier la commune de Valloire aux bas des pistes
- Les navettes gratuites mise en place sur la commune de Valmeinier l'hiver permettant de relier le village de Valmeinier aux bas des pistes
- Les skibus résidences mis en place par Orelle durant l'hiver permettant de faire les trajets gratuitement entre Le Hameau des Eaux d'Orelle et la télécabine
- Les bus vallées/stations mis en place depuis Saint Michel de Maurienne jusqu'aux stations de Valloire et Valmeinier toute l'année (horaires différents selon la période)
- Un maillage « Rézopouce » qui va naître sur le territoire en 2019

Actuellement, une étude est en cours sur le positionnement stratégique du territoire. La mobilité fait partie des enjeux ciblés. Au-delà d'être un service, la mobilité est envisagée comme un vecteur **d'attrait touristique**.

Dans cette présente consultation, la mobilité concerne autant le transport de personnes que le transport de bagages et de matériel.

3. Objectif du marché

Ce marché s'inscrit dans le cadre de la stratégie éco-touristique du territoire. L'étude a vocation à structurer la partie mobilité touristique sur le territoire de la communauté de communes Maurienne Galibier.

Plus concrètement, l'objectif principal est de définir une stratégie de déplacements et d'éco-mobilité sur le

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

territoire Maurienne Galibier ayant pour finalité :

- Le développement de l'écomobilité pour améliorer l'attractivité du territoire
- L'amélioration de l'accueil
- La prise en compte de l'environnement

1. Composition du marché

Le marché est un marché à tranches. Il comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

2. Détail des tranches du marché

Tranche ferme

Phase 1 : Diagnostic du territoire

L'objet de cette phase est de :

- Faire un diagnostic des services en termes de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier que ce soit pour le transfert de personnes ou de bagages. Il est demandé d'analyser tant les transports collectifs existants que les transports d'initiatives privées (personnes âgées, associations pour jeunes, ...). Il est demandé également au bureau d'études de prendre en compte le développement de l'auto-stop organisé sur le territoire Maurienne Galibier (action portée par le syndicat du Pays de Maurienne).
- Identifier les besoins, les manques et les attentes du territoire en termes de service de transfert de bagages et de personnes.

A l'issue de la phase 1, le prestataire :

- **Présenter une cartographie du réseau de déplacements existants sur le territoire**
 - **Identifier les manques et les besoins non satisfaits**
- **Proposera des premiers éléments de solution répondant aux besoins diagnostiqués**

Phase 2 : Proposer des scénarii

En partant du diagnostic préalablement établi, le bureau d'études devra établir **au minimum trois scénarii** d'organisation des déplacements touristiques (de personnes et de bagages) sur le territoire Maurienne Galibier. **Le bureau d'études veillera bien à privilégier des solutions durables et alternatives à l'auto-solisme.**

Toutes les solutions de transports de personnes, de bagages et de matériels sont à étudier. Seul l'auto-stop organisé type « Rézopouce » n'est pas à envisager puisque sa mise en place sera effective en 2019.

Pour cette phase le bureau d'études prendra en compte :

- Les infrastructures déjà présentes sur le territoire afin de limiter les aménagements et d'optimiser les différents services entre eux. (Par exemple, des bornes de rechargement des véhicules électriques ont été disposées sur le territoire durant l'été 2018.)
- Les services de mobilité et de transports présents sur les territoires voisins (Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, Arvan-Villard, ...)
- Les acteurs et services présents sur le territoire Maurienne Galibier pouvant interagir avec les services de mobilité (hébergements, offices de tourisme, communes, ...)
- Les spécificités du territoire pour développer une offre adaptée au territoire (géographie en « étoile »,

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

Pour chaque scénario, il est attendu :

- Un schéma de mobilité présentant l'ensemble des transports envisagés pour mailler le territoire : carte du réseau, fréquence des services, modes de transports envisagés (navettes électriques, navettes hippomobiles, covoiturage, TAD, ...), positionnement des services, ...
- La présentation des avantages/inconvénients du scénario
- Les contraintes techniques liées à la mise en place du scénario
- L'identification des acteurs publics ou privés concernés
- La plus-value touristique du scénario (mise en valeur du patrimoine, utilisation d'une mode de déplacement doux, ...)
- L'optimisation des moyens et des services en étudiant la possibilité de proposer des services de mobilité multi-usages (transports de personnes et de vélos, ...)
- Une proposition d'organisation juridique et financière de ces services pour chaque scénario
- Des moyens et outils de communication et d'information autour du projet afin d'accompagner le territoire dans les actions proposées

A l'issue de la phase 2 : Un ou deux scénarios seront validés en comité de pilotage. Ces scénarios seront plus détaillés dans la phase 3.

Phase 3 : Programme d'actions pour le scénario retenu

Le bureau d'études détaillera les points suivants du/des scénarios retenu(s) :

- Définition des actions à mettre en œuvre pour aboutir au scénario retenu
- Coût et maquette financière
- Organisation juridique (modes de gestion, ...) et modalité de mise en place des services de mobilité. Une attention particulière est attendue sur l'aspect juridique.
- Définition des moyens techniques, humains et financiers pour la mise en œuvre des services
- Planning de mise en œuvre des services. Le bureau d'études veillera à proposer un planning réaliste temporellement et financièrement parlant. Ce planning peut se décomposer en plusieurs phases.

Tranche optionnelle

Mise en place du scénario et lancement des services

Il est attendu de cette phase :

- Un accompagnement à la mise en place du réseau de mobilité avec identification des pilotes pour chacune des actions
- Un accompagnement sur une communication adaptée aux services de mobilité mis en place
- Préparation du DCE pour l'exploitation du service
- Analyse des offres et négociation
- Lancement du service
- Une mise à disposition d'un outil d'analyse du service
- Appui technique pour la mise en service du réseau

3. Méthodologie

Il est demandé aux candidats de présenter la méthodologie envisagée pour chaque phase. Elle devra reprendre les éléments mentionnés à chaque phase et inclure à minima :

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

- L'organisation et l'animation des réunions du comité de pilotage (composé d'élus et techniciens des collectivités, de membres des Offices de tourisme, de socioprofessionnels, des techniciens de Maurienne Tourisme et du département, les territoires limitrophes...).
- Des informations régulières auprès du/de la Chargé(e) de projet tourisme Espace valléen de la CCMG pour le suivi de l'action et l'organisation des réunions. Il est demandé au bureau de travailler en étroite concertation avec la référente de la CCMG. Il veillera à l'associer au cœur de la démarche out au long de la mission.
- L'envoi des éléments supports de présentation en amont de chaque réunion
- Les validations des phases par le comité de pilotage
- Des rencontres physiques et/ou à distance avec les différents acteurs pour connaître les attentes de chacun et compiler les données. Il peut également être envisagé de faire des ateliers de concertation avec tous les socio-professionnels du territoire.

Le ou les bureau(x) d'études devront :

- Intégrer les éléments de diagnostic existants dans leur étude, qu'ils proviennent du périmètre étudié, des territoires limitrophes ou des autres territoires du Massif des Alpes (stratégie Espace valléen Maurienne-Galibier, étude de positionnement touristique du territoire Maurienne Galibier, étude vélo Oisans, étude vélo Tarentaise, schéma mobilité Haute Maurienne Vanoise, schéma de cohérence des sentiers Maurienne-Galibier, diagnostic mobilité du SCOT du Pays de Maurienne, étude itinéraire cyclable de fond de vallée Maurienne, mise en place de l'auto-stop organisé sur le territoire, ...)
- Travailler étroitement avec les territoires limitrophes et supra-territoriaux menant une stratégie d'écomobilité
- Travailler étroitement avec les autres bureaux d'études intervenant sur le territoire Maurienne-Galibier sur d'autres thématiques (schéma de cohérence des sentiers, étude positionnement marketing...)
- Associer à la réflexion les instances supra-territoriales (Syndicat du Pays de Maurienne, Maurienne Tourisme, Département de la Savoie, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Commissariat du Massif des Alpes)
- Envisager des solutions innovantes et qui sont adaptées au territoire
- Engager les acteurs du territoire à travailler ensemble autour d'enjeux et d'objectifs communs. A ce jour, tous les acteurs du territoire n'ont pas la même vision du transport et de l'écomobilité sur le territoire.

4. Résultats attendus et livrables au cours de la mission

Les résultats attendus sont :

- Les comptes-rendus des réunions, des ateliers de travail et des entretiens
- Un rapport écrit à la fin de chaque phase en format papier et numérique. Ces rapports devront être remis sous format numérique une semaine avant les réunions de fin de phase.
- Lors de chaque réunion, une présentation préparée en amont avec le maître d'ouvrage, devra être réalisée.

Les données et documents fournis seront pleine propriété du maître d'ouvrage libre de droit de reproduction et de diffusion sans contrepartie financière.

5. Disposition générale de la consultation

1. Démarrage de la mission et planning prévisionnel de réalisation

Le déroulement de la mission doit se conformer au calendrier prévisionnel suivant :

- Lancement de la consultation : 6 février 2019

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

- Date limite de réception des offres : **27 février 2019 à 12h00**
- Analyse des offres : début mars 2019, avec auditions éventuelles des candidats
- Démarrage de la mission : mars 2019
- Durée de la mission : 6 mois pour la tranche ferme
 - Tranche ferme : démarrage prévisionnel prévu au en mars 2019
 - Phase 1 : 6 semaines
 - Phase 2 : 8 semaines
 - La phase 2 sera suivie d'une période de concertation et de cadrage. Un délai de 4 semaines est envisagé à cet effet.
 - Phase 3 : 6 semaines
 - Tranche optionnelle : suivant finalisation tranche ferme
- Fin de la mission : septembre 2019 (tranche ferme)

2. Pièces constitutives du marché

Le présent marché comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) valant CCAP et ses annexes
- Le présent cahier des charges valant règlement de consultation

3. Pièces constitutives de l'offre

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Le présent cahier des charges paraphé et signé en bas de chaque page
- Une note méthodologique et technique comprenant une liste des moyens humains affectés à l'opération, leurs compétences et leur expérience dans les domaines requis, la répartition des rôles et temps de présence sur le territoire, et une présentation de la méthodologie employée pour répondre aux attentes exprimées
- Le contenu de la proposition d'intervention
- Les modalités d'organisation de la mission de la tranche ferme et de la tranche optionnelle ;
- Un planning détaillé de réalisation de la mission pour chaque phase et un planning global ;
- Une proposition financière, libellée en euros, reprenant la planification des phases, avec pour chacune, le détail des opérations. Ainsi que la décomposition de son prix global et forfaitaire notamment en nombre de journées d'études et de déplacements ;
- Des références et exemples de réalisations en rapport avec le projet ;
- Attestations sur l'honneur (document joint à ce document à compléter et à signer)

Cette liste n'est pas exhaustive, le candidat pourra préciser ou ajouter tout élément susceptible de permettre une meilleure appréciation de son offre.

6. Conditions d'envoi et remise des offres

Les dossiers de candidature devront parvenir à la Communauté de Communes Maurienne-Galibier au plus tard **le 27/02/19 à 12h00** par voie électronique par le biais du site www.marches-publics.info.fr.

L'entreprise peut transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre, transmise sur un autre support (CD-ROM, clé USB, support papier). Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Marché public de prestation intellectuelle : Expertise mobilité et assistance à la mise en place d'un schéma de mobilité sur le territoire Maurienne Galibier

Elle devra comporter la mention lisible de "copie de sauvegarde". Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

Renseignements administratifs et techniques complémentaires : tourisme@maurienne-galibier.com

7. Critères d'attribution du marché

Le jugement des offres sera fondé sur trois critères pondérés :

- Le prix à hauteur de 40 %
- Les références et la capacité technique à hauteur de 60 %

L'attribution du marché sera confirmée au prestataire retenu par une lettre de commande ou une convention.

La Communauté de Communes Maurienne Galibier se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats, dont les offres auront été les mieux classées et de les auditionner. Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

A l'issue des négociations, le pouvoir adjudicateur établira le classement définitif au regard des critères définis dans le présent article. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces prévues à l'ordonnance, dans un délai imparti qui lui sera indiqué.

8. Règlement de litiges

Pour tous les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent marché, les parties s'engagent à solliciter l'avis d'un expert choisi d'un commun accord, avant recours à la juridiction du lieu de la zone faisant l'objet de l'étude, pour la CCMG, le tribunal administratif de Grenoble.

A le